AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Clermont-Riom

Augustin Maisonneuve
Commissaire aux Comptes • Expert-comptable

« Association pour le développement de l'insertion socio-professionnelle »

(A D I S)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Déclarée le 30 octobre 1975 sous le numéro 7339 à la Préfecture du Puy-de-Dôme

19, RUE DES COUTILS
63118 CEBAZAT

SIREN : 305 187 932 – APE : 8810 C

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

6, rue de Journiat – ZAC Roc de Journiat – 63 122 CEYRAT – Tel : 04 73 16 58 03 – Port : 06 89 89 91 82
S.A.R.L. au capital de 150 000 € - 479 913 873 R.C.S. Clermont-Fd - Siret : 479 913 873 00028
TVA intra : FR22479913873 - E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

A l'Assemblée Générale de l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application pour la première année du règlement ANC n°2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les

restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-avant, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement ANC n°2018-06.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de règlementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CEYRAT, le 22 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom
SARL au capital de 150 000 Euros
6 Rue de Journiat
63122 CEYRAT
Tél. : 04 73 16 58 03
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Augustin MAISONNEUVE
Gérant
SARL AUDIT MAISONNEUVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	13 993	10 564	3 429	784	2 645	337.56
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	722 582	124 343	598 239	633 394	35 155-	5.55-
	Installations techniques Matériel et outillage	6 716	4 959	1 757	667	1 090	163.51
	Autres immobilisations corporelles	409 948	267 894	142 053	146 772	4 719-	3.22-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 000 000		2 000 000	2 000 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	873		873	873		
	Total I	3 154 112	407 761	2 746 351	2 782 490	36 139-	1.30-
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	27 755		27 755	24 862	2 892	11.63
	Autres créances	468 835		468 835	298 449	170 385	57.09
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 056 245		1 056 245	1 001 708	54 537	5.44
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	1 396		1 396	1 717	321-	18.70-
	Total III	1 554 230		1 554 230	1 326 736	227 494	17.15
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 708 342	407 761	4 300 581	4 109 226	191 355	4.66

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	100 007	100 007		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 820 629	3 747 542	73 087	1.95
	Report à nouveau	164 968-	11 586-	153 382-	NS
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	184 912	111 474	73 438	65.88
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	2 087	189 683-	191 769	101.10
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	3 942 666	3 757 754	184 912	4.92
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		6 557	6 557-	100.00-
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 549	67 556	28 993	42.92
	Dettes fiscales et sociales	261 333	272 404	11 071-	4.06-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 024	2 024-	100.00-
	Autres dettes	33	2 930	2 897-	98.87-
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	357 916	351 472	6 443	1.83
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 300 581	4 109 226	191 355	4.66

(1) Dont à plus d'un an — 357 916 — 351 472
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques — 6 557

COMPTE DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2020

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	267 545	317 139	49 594-	15.64-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 636 028	1 615 764	20 264	1.25
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	179 264	152 757	26 508	17.35
Collectes	543 803	485 500	58 303	12.01
Cotisations	400	340	60	17.65
Autres produits	511 962	484 783	27 179	5.61
Total I	3 139 002	3 056 283	82 720	2.71
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	931 526	966 927	35 401-	3.66-
Impôts, taxes et versements assimilés	109 387	97 285	12 102	12.44
Salaires et traitements	1 332 437	1 271 513	60 923	4.79
Charges sociales	532 921	516 506	16 414	3.18
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	77 211	69 840	7 371	10.55
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	115	22	93	425.21
Total II	2 983 595	2 922 093	61 502	2.10
I - Résultat d'exploitation (I-II)	155 407	134 189	21 218	15.81
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	3 615	3 660	45-	1.24-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 615	3 660	45-	1.24-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	4		4	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	4		4	
2. Résultat financier (V-VI)	3 611	3 660	49-	1.35-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	159 017	137 849	21 168	15.36
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	27 616	5 465	22 151	405.34
Produits exceptionnels sur opérations en capital		472	472-	100.00-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	27 616	5 937	21 679	365.16
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 566	32 312	30 745-	95.15-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	155		155	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	1 721	32 312	30 590-	94.67-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	25 894	26 375-	52 269	198.18
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	3 170 233	3 065 879	104 353	3.40
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 985 321	2 954 405	30 916	1.05
Solde intermédiaire	184 912	111 474	73 438	65.88
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	184 912	111 474	73 438	65.88

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 300 581.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 139 002.26 Euros et dégageant un excédent de
184 911.81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social de l'association et moyens mis en oeuvre :

L'ADIS inscrit entièrement son action dans le champ de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", pour tout ce qui a trait à l'insertion économique et sociale des personnes handicapées.
L'association a vocation générale à mettre à la disposition des personnes handicapées adultes, la possibilité de parvenir à une insertion sociale grâce à un emploi que ce soit en milieu ordinaire, adapté ou protégé et quelle que soit la nature du handicap dont la personne souffre.
Elle affirme son appartenance au secteur de l'économie sociale.

A cet effet, l'association ADIS :
- Gère des dispositifs nationaux et/ou locaux destinés à favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées, seule ou en partenariat avec des organismes publics et privés, pour leur placement en entreprise du secteur privé ou dans des organismes du secteur public,
- Gère des dispositifs nationaux et/ou locaux destinés à favoriser le suivi et l'accompagnement social,
- Gère des dispositifs nationaux et/ou locaux destinés à favoriser le maintien dans l'emploi des personnes handicapées,
- Gère des organismes de formation spécifiques, éventuellement en partenariat avec des structures publiques et privées,
- Gère des entreprises adaptées fournissant un travail salarié aux personnes handicapées et ce, par l'intermédiaire de sociétés dont l'ADIS a indirectement le contrôle via ADIS SERVICES (ACTIV'ADIS, AGRADIS, PHARMADIS),
- Gère une entreprise de travail temporaire d'insertion par l'intermédiaire d'une société dont l'ADIS a indirectement le contrôle (INSER'ADIS),
- Gère un ESAT en vue d'accueillir des personnes handicapées.
- Met à la disposition de toute entreprise du secteur privé ou tout organisme du secteur public la possibilité de s'acquitter partiellement ou totalement de son obligation d'emploi telle qu'elle est définie dans la loi.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'Organisation Mondiale de la Santé a prononcé le 30 janvier 2020 l'état d'urgence

PDF Creator Trial

sanitaire et déclaré le 11 mars 2020 que l'épidémie liée au coronavirus COVID-19 est devenue une pandémie. Cette pandémie n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation de notre association.

Sur l'année 2020, les conséquences sont :

Pour l'association :
L'activité de l'ESAT a été interrompue du 17 mars 2020 au 11 mai 2020. De ce fait, la refacturation de la mise à disposition du personnel dans le groupe a baissé. Le coût des usagers de l'ESAT a été compensé par l'ARS.
Durant le 1er confinement, les autres activités de l'association ont été fermées au public avec mise en place du télétravail.
Absence de report d'échéances de quelque nature qu'elles soient (sociales, fiscales, contractuelles),
Pas de recours au Prêt Garanti par l'Etat (PGE)

Par ailleurs, l'impact de la pandémie sur les sociétés du groupe est la suivante :

Pour toutes les sociétés :
- Pas de remise en cause de la continuité d'exploitation
- Le recours au chômage partiel s'élève au total à 112 K€ indemnisé à hauteur de 104 K€,
- Aucun report de délai ni souscription à un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) en 2020,
- Obtention de subventions d'exploitation destinées à couvrir les coûts liés à la pandémie à hauteur de 357 K€.

Et plus particulièrement :
- ACTIV'ADIS : Recul de l'activité de 13,45 %, le CA passe de 4.208 K € à 4.862 K€ et perte de 703 K€ marge brute en valeur, Report en arrière de déficit générant une créance restituable de 63 K €.
- PHARM'ADIS : Absence d'interruption de la production donc pas d'impact sur le niveau d'activité,
- AGRADIS : Diminution non significative du niveau d'activité,
- INSER'ADIS : Baisse non significative du niveau d'activité,
- ADIS SERVICES : Peu d'impact sur le niveau d'activité.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :

Au 26 mars 2021, date d'arrêté des comptes, des mesures de restriction sont toujours en cours. Les conséquences de ces restrictions ne sont pas chiffrables à ce jour. Cependant, la continuité d'exploitation de la Société n'est pas remise en cause.
Par ailleurs, l'impact post clôture de la pandémie sur les sociétés détenues par l'ADIS a été la suivante :
Pour toutes les sociétés :

PDF Creator Trial

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- Pas de remise en cause de la continuité d'exploitation
- Les éventuelles conséquences ne sont pas chiffrables

Et plus particulièrement :
- ACTIV'ADIS : le niveau d'activité attendu au titre de l'exercice 2021 ressort globalement en progression d'environ 18 % par rapport à 2020 permettant de générer un volume de chiffre d'affaires proche de celui réalisé antérieurement à la crise sanitaire.
Cette progression du niveau d'activité devrait permettre à minima un retour à l'équilibre d'exploitation en 2021.
La Société a souscrit un prêt garanti par l'état de 900.000 € en janvier 2021.

- PHARM'ADIS : L'activité n'est pas impactée par la crise sanitaire à l'exception des conséquences liées à la fermeture du site de production du 22 janvier 2021 au 31 janvier 2021 avec arrêt total de la production suite à la détection d'un foyer de contamination à la Covid 19.
L'activité a repris normalement le 1er février 2021.

- AGRADIS : pas d'impact significatif,

- INSER'ADIS : pas d'impact significatif,

- ADIS SERVICES : pas d'impact significatif.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général. **Conformément à l'arrêté du 22/12/2016, le plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux a été appliqué à compter du 1/1/2017.**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Conformément à l'article 213-8 du PCG, l'association a retenu la méthode suivante : immobilisation des frais d'acquisition sur immobilisations corporelles.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions définies par le règlement de l'ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règl. ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Il abroge et remplace le règlement du CRC n° 99-01 du 16 février 1999.

PDF Creator Trial

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Activité : aide à l'insertion des travailleurs handicapés.

Notes relatives au tableau des variations des fonds associatifs

Note 1 : L'excédent de 2020 de 184.912 € inclut l'excédent relatif au financement de l'activité CAP Emploi de 134.781 €.
La part de cet excédent supérieur à 2 %, soit 103.312 € devrait donner lieu à remboursement, la part inférieure à 2 %, soit 31.470 € doit être réutilisée.

Note 2 : Les fonds associatifs incluent un excédent CAP Emploi supérieur à 2 % de 31.739 € qui devrait donner lieu à remboursement.

Notes relatives aux concours publics et subventions obtenus

Désignation	Organisme attributaire	Nature du concours		
		Concours publics	Subv d'exploitation	Subv d'investissement
CAP EMPLOI AXE 1	Etat / Agefiph / FIPHFP / Pole Emploi		1 022 027	
CAP EMPLOI AXE 2	Etat / Agefiph / FIPHFP / Pole Emploi		434 675	
FSE Pole social	Région Auvergne-Rhône-Alpes		95 371	
Pole Social	Département du Puy-de-Dôme		66 500	
Budget action pro-active	AGEFIPH		10 368	
Dotation globale - ESAT Social	ARS	511 153		
Aide au poste - ESAT Production	Région Auvergne-Rhône-Alpes	535 611		
Totaux		**1 046 764**	**1 628 941**	**0**

PDF Creator Trial

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	10 273		3 720
Constructions sur sol propre	722 582		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 810		1 688
Installations générales agencements aménagements divers	149 359		26 027
Matériel de transport	144 152		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	113 605		9 792
TOTAL	1 136 507		37 507
Autres participations	2 000 000		
Prêts, autres immobilisations financières	873		
TOTAL	2 000 873		
TOTAL GENERAL	3 147 653		41 227

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			13 993	13 993
Constructions sur sol propre			722 582	722 582
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 782	6 716	6 716
Installations générales agencements aménagements divers		303	175 083	175 083
Matériel de transport		10 539	133 613	133 613
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		22 145	101 251	101 251
TOTAL		34 768	1 139 246	1 139 246
Autres participations			2 000 000	2 000 000
Prêts, autres immobilisations financières			873	873
TOTAL			2 000 873	2 000 873
TOTAL GENERAL		34 768	3 154 112	3 154 112

PDF Creator Trial

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	9 489	1 075		10 564
Constructions sur sol propre	89 188	35 155		124 343
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 143	598	1 782	4 959
Installations générales agencements aménagements divers	42 176	19 968	303	61 841
Matériel de transport	130 796	5 496	10 539	125 754
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	87 371	14 919	21 990	80 300
TOTAL	355 675	76 136	34 613	397 197
TOTAL GENERAL	365 164	77 211	34 613	407 761

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 075				
Constructions sur sol propre	35 155				
Instal.techniques matériel outillage indus.	598				
Instal.générales agenc.aménag.divers	19 968				
Matériel de transport	5 496				
Matériel de bureau informatique mobilier	14 919				
TOTAL	76 136				
TOTAL GENERAL	77 211				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	100 007				100 007
Réserves	3 747 542		73 087		3 820 629
Report à nouveau	201 269-		543 877	505 489	162 882-
Excédent ou déficit de l'exercice	111 474		73 438		184 912
Situation nette	3 757 754		690 401	505 489	3 942 666
Subventions d'investissement			3 366	3 366	
TOTAL I	3 757 754		693 767	508 855	3 942 666

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	873	873	
Autres créances clients	27 755	27 755	
Taxe sur la valeur ajoutée	144	144	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	14 338	14 338	
Divers état et autres collectivités publiques	433 421	433 421	
Débiteurs divers	20 931	20 931	
Charges constatées d'avance	1 396	1 396	
TOTAL	498 859	498 859	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	96 549	96 549		
Personnel et comptes rattachés	115 206	115 206		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	143 362	143 362		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 646	1 646		
Autres impôts taxes et assimilés	1 119	1 119		
Autres dettes	33	33		
TOTAL	357 916	357 916		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, y compris les frais engagés pour leur acquisition.

PDF Creator Trial

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Batiments	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Logiciel	Linéaire	1 an

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier moisde l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	450 892
Disponibilités	1 070
Total	451 962

PDF Creator Trial

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 264
Dettes fiscales et sociales	163 741
Total	174 005

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 396
Total	1 396

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Pas de rémunération des organes d'administration et de surveillance.
Pas de rémunération des hauts cadres dirigeants.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5.550 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5.550 euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés : L'ADIS s'est portée caution solidaire à hauteur du principal, plus intérêts,commissions, frais et accessoires pour les sociétés du groupe : - PHARM'ADIS principal de : - AGRADIS principal de : - ACTIV'ADIS principal de :	 50 000 50 000 1 935 000	2 035 000
Total (1)		2 035 000

Engagements reçus

PDF Creator Trial

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Engagement en matière de pensions et retraites

La société a souscrit en 2005 un contrat collectif ayant pour objet la constitution d'un capital de fin de carrière selon la convention collective. Ce compte collectif est alimenté par des cotisations versées par la Société. Aucun versement n'a été réalisé au cours de l'exercice.
Par ailleurs, un montant global de 45.044 € a été prélevé sur ledit fonds en remboursement des indemnités de départ en retraite versées au cours de l'exercice.
Au 31 décembre 2020, la valeur disponible du fonds est de 91.736 €.
L'engagement estimé sur les droits acquis s'élevait au 31/12/2014 à 87.578 €.

PDF Creator Trial

Liste des filiales et participations

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SASU ADIS SERVICES	2 000 000	1 179 670	100.00	2 000 000	2 000 000			1 368 182	61 805		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

PDF Creator Trial

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Augustin Maisonneuve
Commissaire aux Comptes • Expert Comptable

« Association pour le développement de l'insertion socio-professionnelle »

(A D I S)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Déclarée le 30 octobre 1975 sous le numéro 7339 à la Préfecture du Puy-de-Dôme

19, RUE DES COUTILS
63118 CEBAZAT

SIREN : 305 187 932 – APE : 8810 C

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
De l'exercice clos le 31/12/2020

6, rue de Journiat – ZAC Roc de Journiat – 63 122 CEYRAT – Tel : 04 73 16 58 03 – Port : 06 89 89 91 82
S.A.R.L. au capital de 150 000 € - 479 913 873 R.C.S. Clermont-Fd - Siret : 479 913 873 00028
TVA intra : FR22479913873 - E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs, les membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à CEYRAT, le 22 juin 2021,

Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 150 000 Euros
6 Rue de Journiat
63122 CEYRAT
Tél. : 04 73 16 58 03
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Augustin MAISONNEUVE
Gérant
SARL AUDIT MAISONNEUVE